L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 20 JUIN.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉANCE DU 3 JUIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi électorale.

M. le marquis de Castellane dit que les réformes proposées par la commission sont insuffisantes; quelques modifications dans les conditions d'âge et de domicile ne changeront rien à la situation de la société française; l'espérer, est un rêve. Il faut réagir courageusement contre la loi du nombre: la souveraineté n'appartient pas au peuple.

La société française repose depuis quatorze siècles sur l'hérédité et la liberté. Le peuple n'a pas le droit de briser sa tradition nationale. L'histoire démontre que jamais aucun progrès ne s'est accompli sous l'action des masses maîtresses de leur gouvernement.

Avec la souveraineté du nombre, il n'y a ni stabilité, ni sécurité. Existât-elle, le suffrage universel n'en serait pas la représentation; il faudrait en revenir à la constitution de 1793 ou au système de l'appel au peuple.

En somme, M. de Castellane ne veut plus du suffrage universel; il prétend que la théorie des intérêts doit être substituée à celle du nombre, si l'on veut que la France conserve son unité.

Il n'improvise pas, il lit. Et comme il se trompe de feuillet à chaque instant, il relit jusqu'à douze fois le même passage.

Dès le commencement de la séance, on annonçait que M. Ledru-Rollin prendrait la parole.

M. Naquet monte à la tribune. Vive déception.

Mais M. Naquet venait simplement préparer le verre d'eau sucrée de l'orateur. Cette mission accomplie, il descend et M. Ledru-Rollin apparaît.

Il se campe dans le milieu de la tribune, et met les mains dans les poches de son gilet en attendant le silence, qui se fait presqu'aussitôt.

De ce coffre énorme et de cette large tête qui représente M. Ledru-Rollin, il ne sort jamais qu'une voix petite, un peu basse, douce pour ainsi dire; et cette voix continue sur le même ton, quoiqu'il advienne. La position familière de l'orateur consiste à tenir les bras croisés comme liés sur la poitrine, de façon à laisser les mains se perdre sous les bras; elles restent là perdues, n'animant pas le discours d'un geste, ne l'échauffant pas d'une saccade sur la tribune. Les interruptions et les sarcasmes, au lieu de faire bouillir M. Ledru-Rollin, semblent le refroidir; en présence des rires ironiques qui lui coupent la parole, l'orateur s'arrête, s'adosse à la tribune, croise les bras et attend; puis, le rire éteint, il repart de la même voix douce, lente, sans impatience.

Développant tout d'abord une thèse juridique un peu froide, M. Ledru-Rollin plaide l'incompétence de l'Assemblée en ce qui concerne la loi électorale: "Vous êtes compétent pour tout, excepté pour cette loi; vous êtes des mandataires et le mandat a ses règles; vous ne pouvez qu'administrer, vous ne pouvez pas aliéner." Puis, développant cette idée que la République n'a jamais existé en tant que gouvernement régulier, M. Ledru-Rollin profite de l'occasion pour passer en revue les évènements de 1848, le 15 mai, le 13 et le 24 juin; sous l'influence de la droite, la défense du suffrage universel se transforme quelque peu en défense personnelle de Ledru-Rollin, pour se terminer par un appel à la conciliation et...... à la dissolution.

Voici, d'ailleurs, le compte analytique de cette fin de séance:

M. Ledru-Rollin.—Je croyais que dans une question de cette importance, qui touche d'un côté aux grands dogmes de la solidarité humaine, et de l'autre au salut de la France, il n'y aurait place que pour une discussion sérieuse. C'est ce que je vais essayer de faire.

Je ne discuterai pas les détails de la loi; je la repousse en bloc, parce que, malgré la faculté constitutive que vous vous êtes donnée,—et sur laquelle je ne m'explique pas,—je crois à votre incompétence.

Vous pouvez être compétents pour tout, excepté pour la loi qui vous a élus. (Réclamations à droite.)

Qu'êtes-vous au fond? Des mandataires. Or, le mandat a ses règles et ses limites. Le mandat, ou bien il est spécial, et vous n'avez pas de mandat spécial pour faire une loi électorale, (Bruit à droite) ou bien il est général.

S'il est général, vous ne pouvez qu'administrer. (Bruit à droite.) vous n'avez pas le droit d'aliéner.... (réclamations à droit) le droit qui vous a été confié.

Votre loi est frappée d'avance d'un vice originaire; vous invoquez le salut public, l'ordre social. En quoi cet ordre est-il troublé? Et quel crime reprochez-vous au suffrage universel? Il s'est trompé, sans doute, au jour du plébiscite. (Bruit.)

Oui, quand il a été consulté sous forme de plébiscite, à ce moment il est tombé dans l'erreur. (Rires ironiques et approbations à droite.) Au dernier plébiscite, le peuple a-t-il voulu la guerre?

Voix à droite.—Non!

M. Ledru-Rollin.—A-t-il cru qu'il votait la guerre?

Voix à droite.—Non!

M. Ledru-Rollin.—Donc, sous forme de plébiscite, cette parodie du suffrage universel (Très bien! très bien! à gauche), le suffrage universel s'est trompé. En dehors de cela, que reprochez-vous au suffrage universel? Des élections républicaines? S'il vous donnait des élections royalistes, y voudriez-vous toucher? (Très bien! très bien! à gauche.)

Je sais ce qu'on dit: on veut seulement épurer le suffrage universel. C'est ce qu'on a fait à Rome. On l'a si bien épuré, qu'un moment est venu où le dictateur a été le peuple à lui tout seul. Mais alors est arrivée l'invasion des barbares.

Nous, par le suffrage universel, nous avons effacé toutes les castes, établi l'égalité des citoyens. Vous allez défaire tout cela, créer des citoyens actifs et passifs; vous allez voir, comme dans les Républiques italiennes d'autrefois, les "gras" et les "maigres."

Nous nous voulions des frères; vous allez faire des ennemis. C'est immoral et surtout c'est dangereux. On avait fait cela à Rome; et puis, ces hommes qu'on avait désintéressés de la patrie, qu'on avait mis hors la qualité de citoyen, ce sont eux qui ont ouvert aux étrangers les portes invincibles de Rome. (Mouvement.)

Donc, vous rétablissez des divisions, dans cette France dont la grandeur était dans son unité, je répète que c'est dangereux.

Et pourquoi le voulez-vous? Pour rétablir une des formes du gouvernement qui sont tombées. Laquelle? Est-ce la monarchie de droit divin? Celle-là, vous ne l'aurez jamais en France. (Bruit et interruptions.)

La monarchie modérée? Il y a longtemps que son histoire est faite. (Interruptions.) Montesquieu, qui était un partisan des gouvernements modérés, a déclaré qu'elle ne pouvait vivre que par la fraude et mourir que par la corruption. Nous l'avons bien vu.

Comment est tombé le gouvernement de Louis-Philippe? Sous la révolution du mépris. (Exclamation à droite.) Puis est venu l'Empire. Son cycle est renfermé dans deux dates: Waterloo et Sédan, trois invasions, le démembrement et l'appauvrissement de la France.

Reste la République. La République paraît vous effrayer beaucoup. (Oui! oui! à droite.) Pourquoi? Elle n'a jamais existé comme gouvernement en France. La République n'a jamais existé comme gouvernement en France. La Convention a été au camp réduit à se défendre au dedans et au dehors.

La deuxième République, celle de 1848, n'a pas été un gouvernement; elle n'a jamais été constituée.... (Bruit.) Elle a eu une constitution, mais dès le lendemain de cette République si clémente... (Bruit à droite.) vous, monarchistes, vous attaquiez sa constitution.

A droite.—Mais c'est vous! et le 15 mai! et le 13 juin!

M. Ledru-Rollin.—Le 15 mai n'a été qu'une conspiration bonapartiste. (Exclamations et rires.)

L'agent principal du 15 mai, Hubert, a été condamné; l'empire ne l'a-t-il pas gracié, et ce cordonnier n'a-t-il pas obtenu, non seulement une concession de chemin de fer, mais une place d'administrateur de chemin de fer?

M. Rouher.—Ce sont là des erreurs matérielles. (Bruit à gauche.)

M. Ledru-Rollin.—Voulez-vous que je vous parle du 13 juin? Au 13 juin, sous l'impulsion du clergé, on fit la fameuse campagne de Rome.

C'était une violation de l'article 5 de la Constitution, qui interdisait d'intervenir dans les affaires des peuples étrangers.

De nombreux députés et journalistes pensèrent qu'il fallait faire une manifestation pacifique contre cette violation. La journée du 13 juin n'a été que cela. (Bruit.)

Reste le crime de la journée du 24 juin. Qui l'a amenée, cette journée? Les preuves sont là. La veille de cette journée fatale, M. Rouher demandait la dissolution immédiate des ateliers nationaux.

Le lendemain, M. de Falloux, malgré les engagements contraires qu'il avait pris, licenciait les ateliers nationaux et jetait dans la rue, sans secours, des milliers d'ouvriers.

Et qui les entraînait à la lutte, ces ouvriers? D'une part, un homme qui, à la tête de 300 individus avinés, parcourait les rues en criant: "Poléon! nous l'aurons." (Bruit et rires.)

Cet homme, condamné, a été ensuite relâché et récompensé.

A cette époque, les bonapartistes futurs et les royalistes se donnaient la main.

Les quinze premiers drapeaux qui me furent apportés à moi, membre de la commission exécutive, étaient quinze drapeaux blancs. (Exclamations à droite.)

Et les barricades qui s'étendaient dans le faubourg Saint-Germain étaient commandées par un ancien chouan de 1832. (Bruit à droite.)

M. de Dampierre.—C'est faux, faux, faux!

M. Ledru-Rollin.—Son nom était Charbonnier de la Guénerie, et pendant cette journée terrible, le comte de Chambord attendait à la frontière. (Bruit et rires à droite.)

On me demande qu'est-ce que cela prouve? Franchement, c'est de la naïveté. Cela prouve que les monarchistes blancs et les bonapartistes n'ont pas laissé un seul moment de répit à la République. (Rires.)

M. de Kerdrel.—Elle n'aurait pas vécu six mois si nous ne l'avions pas soutenue.

M. Ledru-Rollin. Cela prouve que la République ni en 1792, ni en 1848, n'a jamais été essayée sincèrement.

Cette République vous effraye donc bien? Pourquoi? Dans un pays où chaque citoyen possède sa parcelle de terre, peut-elle être autre chose que conservatrice?

Cette république, qui a contribué par son nom seul à l'emprunt des 5 milliards, n'a donc aucune espèce de raison d'être repoussée par vous, si ce n'est de vieux préjugés et de vieilles passions dont vous ne voulez pas faire le sacrifice à la France.

Votre loi électorale ne sera pas votée. Vous êtes constituants et vous ne pouvez pas constituer. Où en sont les affaires? Les impôts rentrent-ils? Le déficit augmentera encore en 1875. Demandez aux notaires s'il y a encore des transactions.

La confiance ne peut pas revenir sans un gouvernement définitif. Vous ne pouvez pas imposer au pays, à un pays pour lequel vous seriez tous prêts à mourir, une telle déperdition de forces; seize lois électorales, dix constitutions ne l'ont pas préservé des bouleversements. A quoi bon en faire une nouvelle?

Au lieu de mutiler le suffrage universel, faites un grand acte de patriotisme, prononcez votre propre dissolution, et dès le lendemain, la France se relèvera. (Applaudissements à gauche.—Exclamations à droite.—Aux voix!)

Voix diverses.—La clôture!

M. le vicomte de Meaux.—Je ne viens pas m'opposer à la clôture, mais si l'Assemblée estime que la discussion doit continuer, je lui demande le renvoi à demain. (La clôture!)

M. Batbie, président de la commission.—Au nom de la commission, je m'oppose formellement à la clôture. Le projet de loi a été attaqué des deux côtés; il faut que la commission s'explique. (Très bien! très bien!—A demain.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La Ligue Blanche.

Adresse aux Blancs de la paroisse St-Martin.

Concitoyens:

Ecoutons la voix de l'honneur et du devoir!

Elle doit retentir dans tous les cœurs, en proclamant que l'heure de l'organisation et de l'action a sonné.

La question de race a été posée par les votants de couleur de l'Etat et de la paroisse. Il est incontestable, sinon directement au moins indirectement, qu'ils ne font aucun mystère de leurs prétentions à s'emparer des rênes du gouvernement. Instruments aveugles d'une odieuse oppression et d'une vénalité sans vergogne, ils ont profané le droit de suffrage, en élevant aux places publiques des ignorants, des aventuriers et, pis que cela, des transfuges qui ont trahi leur passé, leur race et leur pays!...

Depuis près de dix années, le gouvernement de l'Etat, avec toutes ses ramifications de municipalités et de paroisses, n'est pas autre chose qu'un système organisé de rapine, de fraude et de scandaleuses spéculations.

"A bas la probité, à bas l'intelligence, à bas la propriété!" tel est le mot d'ordre d'une guerre à outrance contre le bon droit, la justice et la civilisation.

Une série de mauvaises récoltes, suffisant à peine aux premiers besoins de la vie, les dévastations de la chenille, les épidémies et, pour comble de tant de désastres, le fléau de l'inondation, ont étendu un voile de ruine et de misère, on peut même dire, un linceul de mort sur notre malheureux pays!

Et c'est en présence de cette misère, de cette désolation, de cette mortelle agonie, que la collection des taxes se dresse, inflexible et impitoyable sur les lambeaux dépréciés de propriétés sans valeur sur le marché; mais dont l'évaluation est chiffrée avec une édifiante munificence sur les tableaux d'assessement.

C'est dans les cœurs navrés d'un grand nombre de familles, menacées par la famine et n'ayant d'autre ressource que la charité publique, que retentissent les coups redoublés du marteau des collecteurs adjugeant leurs propriétés à l'Etat!.... la chose d'un Clinton et d'un Kellogg!!...

Un exemple entre mille, de la tendre sollicitude des potentats, des mignons de la couleur, pour les contribuables, se présente à nos yeux. Une grande partie de la paroisse St-Martin est sous l'eau, et la taxe de paroisse vient d'être élevée de $11,000 à $18,000 par le jury de police de Kellogg!...

Concitoyens, si l'usurpation monstrueuse, enfantée par la fraude et la violence et imposée par une brutale tyrannie, trouve de serviles instruments et un appui mercenaire;

Si le savoir et l'expérience, l'industrie honnête et la propriété sont sans représentation dans des législatures vénales et ignorantes;

Si la plupart des tribunaux sont des officines et des tripots politiques;

Si des frais de saisie et des pénalités amoncelés sur des impôts déjà exorbitants, prélevés sur des propriétés improductives ou sans revenus, exposent nos familles éplorées aux rigueurs de la confiscation et aux angoisses de l'expropriation et de l'exil;

Si des millions et des millions de piastres, payés par un peuple pauvre pour la construction et la réparation des levées, ont été engloutis dans des poches encore plus profondes que les eaux qui couvrent les plus belles et les plus fertiles portions de la Louisiane;

Si le monopole, le péculat, les fortunes scandaleuses, faites du jour au lendemain sans d'autre capital qu'un *Carpet-bag*, tout en détruisant le crédit, ont absorbé les deniers publics, et accablé l'Etat sous le poids d'une dette hors de toute proportion avec ses ressources;

Si la répudiation et la banqueroute se dressent sur ce chaos d'infamies!....

A quoi devons-nous tous ces désastres, tous ces malheurs, toutes ces hontes!....

A l'arrogance, aux prétentions grotesques, au suffrage ignorant de la population de couleur, exploités par des aventuriers et des intrigants, dont le *patriotisme* se prosterne aux pieds de l'usurpation, et qui s'enrichissent des lambeaux de nos fortunes délabrées et des sueurs d'un peuple en détresse!...

Il ne faut pas se le dissimuler: Une LIGUE NOIRE est en pleine organisation, et menace de renverser tous les remparts de nos prérogatives les plus chères, et d'envahir jusqu'au sanctuaire de nos foyers domestiques!...

FILS DE LA LOUISIANE! descendants de ces fiers et hardis pionniers qui ont planté le drapeau de la civilisation sur les bords du "Meschacébé," sommes-nous dégénérés au point de nous avilir en courbant la tête sous un joug ignoble? sommes-nous prêts à renoncer à notre virilité, à donner le démenti à notre passé, à la supériorité de notre race, et à léguer l'opprobre et une patrie déshonorée et africanisée à nos descendants et aux générations futures?

Non! non!...

La soumission, l'apathie même ou l'abstention, c'est le sacrifice de l'honneur. C'est la lâcheté! Répondons tous mille fois non!....Et au nom de tout ce que nous avons de plus cher, levons-nous tous comme un seul homme!...

A nos frères de St. Landry, l'honneur de la première organisation d'une "*Ligue Blanche*," pour la protection de nos propriétés, de nos personnes, de nos droits et de nos libertés. En suivant son noble exemple, notre adhésion sera suivie d'autres adhésions. En nous comptant, nous connaîtrons notre force; notre cause grandira et, avec du courage, de l'unité d'action et la volonté inébranlable de triompher, DIEU, dans sa justice, nous permettra de sauver l'honneur de l'Etat, en le délivrant des humiliations et des turpitudes de l'anarchie et de la barbarie.

En amis, en frères, en enfants de la même patrie, oublions nos dissensions et réunissons-nous en phalanges serrées, en face d'un danger qui nous menace tous.

Nous avons toute confiance que tous les vrais Louisianais, qui portent un cœur blanc dans la poitrine, répondront à notre appel, et nous les convoquons à une assemblée, qui aura lieu le 14 juin courant, au Pont-Breaux, afin qu'ils puissent participer aux mesures à prendre pour une organisation efficace de la Ligue Blanche dans la paroisse St-Martin.

Lewin Begnaud, Joseph Mouton,
Darcourt Dugas, Adre. Thibodeaux,
St. Cyr Dugas, P. V. Huval,
Alfred Fuselier, L. Dupuis, Jr.,
Ralph DeBlanc, J.-Bte. Leblanc,
Sam. H. Bell, Théo. Florimond,
Thos. Mouton, J.-Bte. Duplodieu,
Louis V. Bernard, Alfred Lastrapes,
Jules Leblanc, Aurelien Angel,
W. G. Erwin, Léon Dupuis, Sr.,
Charles Babin, Tréville Guidry,
H. Mélançon, Louis Guidry,
Gilbert Amy, Olivier Thibodeau,
P. D. Bérard, Oliv. Broussard, Sr.,
Antoine Broussard, U. Broussard,
D. Leblanc, Alcibiade DeBlanc,
B. Bérard, Alcée Hébert,
Chas. Potier, Paul E. Thibodeau,
L. P. Fournet, Ovide Hébert,
H. M. [illegible], Lucas Landry,
J. A. Thibodeau, Omer Thibodeau,
Edouard Fuselier, Omer Babin,
Henry Hébert, A. R. French,
Albert H. Hébert, W. H. Berry,
Ernest Bienvenu, Théodule Judice,
C. Guérinière jr, C. D. Olivier,
A. L. Greig, Julien Mélançon,
Sidney Mouton, Bernard Gary,
Pierre Guchereau, Emar Labbé,
Adre. Patin, Joseph Latiolais,
A. Estilette, Félix Leblanc,
O. L. Delelis, John Frantz,
Ch. Olivier Duclozel, C. Guérinière,
E. R. Knight, F. A. Bienvenu,
L. D'zin Dautreuil, William Johnson,
Valmont Richard, C. Harrison,
Alcide Lapéruse, H. Gradenigo,
E. Landry, A. V. Fleming,
W. Purcell, Joseph Potier,
J. Robichau, Arthur Labbé,
G. C. Delahoussaye, Victorin Roman,
Félix Dautreuil, A. Bérad,
J. O. Boardier, J. E. Cormierr,
Joseph Mélançon, Joe Hanes, jr.
J. A. Boyd, Adhémar Bulliard,
C. A. Thomas, Z. D. Babin,
Euphémond Dupuis, Abraham Guidry,
J. Cailler, Cyprien Guidry,
Omer Benoist, A. H. Lastrapes,
J. S. Robichaud, Arcade Patin,
Michel Bourdier, Adolphe Patin,
Edmond Guidry, Aristide Leblanc,
Eug. A. Duchamp, P. L. Robichau,
A. J. Hitter, Marcelin Soulier,
Alphonse Bienvenu, Alex. DeClouet,
L. W. Cambel, A. Guirard,
Clerfé Ganthier, William H. Torine,
James S. Robertson, A. M. Beslin,
Louis Dautreuil, S. Hitter,
Aug. Marais, Emile Dautreuil,
S. B. Martin, Chs. L. Lacaze,
Paul Bertrand, Aurélien Olivier,
Aimé Tiercelin, Chs. Delhommer,
Richard Danoven, Cézenne E. Castille,
Harville Hollier, Henry Rees jr.
F. A. Domengeaux, Ozémé Bouillon,
H. Charpentier, Jules Rousseau,
Emile Babin, Léonard Leblanc,
G. Melançon, Lastie Begnaud,
Adolphe Fuselier, H. P. Guilbeau,
Valery Thibodeau, Henry Comeau,
H. C. Comeau, Hermogène Hollier,
Pierre Olivier, Alex. Delhommer,
E. C. Roger, Valerien Martin,
Léonce Ransonet, J. Ernest Olivier,
W. G. Mills, J. H. O'Brien,
J. O. Thibodeaux, Placide C. Huval,
Dorsene Castille, L. P. Champagne,
Alex. Delahoussaye, A. M. Maher,
Alexandre Beslin, Irwin A. Bell,
Henry Walet, H. P. Meredith,
Edouard Guidry, Charles Guirard,
F. Olivier, Louis C. Duchamp,
A. C. Knight, Luc Ledoux,
C. Melançon, Chs. Broussard,
O. Durand, Jules Janmard,
Anatole Landry, Clairville Mélaçon,
Thimothé Uval, Gilbert Elmory,
Aristide Leblanc, Pierre Alemau,
Daniel Baudier, Eugène Breau,
Alcide Wébre, Edouard Bergeron,
Charles Starr, Henry Rees,
David Rees, Anatole Castille,
Onézime Thibodeau, Anthéol Guidry,
Alcide Guidry, Gédéon Patin,
Césaire Breau, Auguste Ledoux,
Wilfrid Badon, D. Castille,
Moritz von Holst, H. A. Patin,
Adelma Broussard, Robert K. Mills,
D. M. Loan, A. O. Mills,
Omer Déjean, Burton L. Hébert,
Joseph Jamard, Armas Guidry,
Joseph Mélançon, Jacques Lanéry,
Eusèbe Bienvenu, Charles Leblanc,
Edmond Broussard, Ludger Wébre,
Adolphe Castille, Edgard Derousselle,
Charles Broussard, W. Martin,
Alcide A. Dupré, Onéziphore Guidry,
Hervilien Bernard, C. C. Brown.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Sav'g. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissoure, Paris.
T. Bereau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.
Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Tarcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.
A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V. Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme. Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
C. N. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.

RESTAURANTS.
Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.
E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôtel St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.
S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.
J. Piffaut, 98 Espagne, 3me District.
Aussi, 50 rue Royale près Conti.

LOTERIES

PLAN D'ÉTÉ

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE I,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 11 Juillet 1874.

PLAN.

10,000 Billets......Billets seulement $10

MOITIE, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

1 lot de......$10,000 est......$10,000
1 lot de......10,000 est......10,000
1 lot de......10,000 est......10,000
20 lots de......500 sont......10,000
200 lots de......100 sont......20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......$1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......1,800

201 lots s'élevant à......$70,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 231 gagne le second prix de $10,000 les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK-BOX 692, P. O.

Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. ......av—78—1an

DERNIERE CHANCE

D'ACQUERIR

UNE FORTUNE AISEMENT!

Cinquième et dernier Concert Tombola,

Pour aider à l'établissement —DE LA— BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

LE 31 JUILLET 1874.

LISTE DES LOTS.

Un gros lot comptant......$250,000
Un gros lot comptant......100,000
Un gros lot comptant......75,000
Un gros lot comptant......50,000
Un gros lot comptant......25,000
5 lots comptant, de $20,000 chaque......100,000
10 lots comptant, de 14,000 chaque......140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque......150,000
20 lots comptant, de 5,000 chaque......100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque......100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque......90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque......100,000
100 lots comptant, de 1,000 chaque......100,000
240 lots comptant, de 500 chaque......120,000
500 lots comptant, de 100 chaque......50,000
19,000 lots comptant, de 50 chaque......950,000

Grand Total 20,000 lots, le tout compt. $2,500,000

PRIX DES BILLETS:

Billet entier......$50
Demi......25
Dixième ou chaque Coupon......5
11 Billets entiers pour......500
22½ Billets et demi pour......1,000

Pour les Billets ou renseignements S'adresser à

THO. E. BRAMLETTE, Agent et Directeur, Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville, Ky. 1mai—au 31 jt—J.D. v&o

VICTOR MAIGNAN,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edelin Gillet,
Importateur des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reiz, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25

14 janv—6m. NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE CRABITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.

21 août—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices contenant des casters pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux,

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis.
Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames.
Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile ourlés, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorée sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohème et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque et à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes pariennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.
Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne négligerons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu......$601,202 04
Sur risques de mer......80,782 09
Sur risques de rivières......141,038 26
Total des primes......918,121 24
En moins—primes non expirées......195,900 00
Total net des primes, le 31 mai 1873......719 221 24

Pertes payées:
Sur risques d'incendie......$363,618 66
Sur risques de mer......53,206 72
Sur risques de rivières......59,825 72
Taxes, dépenses, intérêts......2,361 94
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes......80,346 54
Réservé pour pertes non encore réglées......45,000 00 — 615,456 06
Bénéfices......108,763 18

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières......$244,418 56
Bonds de la ville......509,032 40
Actions de banques et de chemins de fer......31,138 00
Billets garantis par hypothèque......364,778 22
Billets garantis......120,390 60
Effets à recevoir......45,870 00
Primes en voie de recouvrement......118,732 44
Bonds de l'Etat......2,600 00
Actions d'assurance......1,800 00
Actions du Vallette Dry Dock Comp......20,800 00
Actions du Levee Steam Coton Press......3,750 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company......4,000 00
Bonds hypothécaires de Turners Association......3,000 00
Bonds hypothécaires de Odd Fellows Hall......5,000 00
En caisse......118,872 45
$1,363,704 75

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi, le 8 juin 1874.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—
P. Maspero, M. Puig,
D. A. Chaffraix, D. Mc Coard,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Relf,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.
8 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie......$379,706 28
Primes de mer......46,385 26
Primes des rivières......184,581 36 — $610,184 96

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées......$619,138 88

Pertes payées et évaluées:
Sur risques d'incendie $60,453 14
Sur risques de mer......26,477 38
Sur risques de rivières 67,384 47 — $156,281 99
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc......100,164 08 — 256,831 07
Bénéfice net......$362,708 46

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir......$37,006 81
Prêts sur bons et hypothèques 72,081 36 — $109,088 17
Prêts sur actions, sur demande......196,201 14
En caisse......66,832 40 — 262,033 54
Propriétés foncières......115,789 42
Bons de la ville, actions de banques et autres......166,021 80
Réassurance en voie de recouvrement......60,146 80
$682,049 26

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 23 mai 1874.
W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiana.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
R. B. Post, R. T. Torian,
Edward Pilsbury, Jno. E. King,
Chas. E. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone.
6 mai—1f

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
13 nov—1 an—vào

Pilules Cathartiques d'Ayer

Pour la guérison de tous les maux d'estomac, de toutes les maladies du foie et des entrailles. C'est un léger apéritif et un excellent purgatif. Elles sont purement végétales et ne contiennent ni mercure ni minéraux. En les prenant à temps, on prévient bien des souffrances et bien des affections sérieuses; chaque famille devrait en avoir. Une longue expérience a démontré que ce sont les plus efficaces de toutes les pilules dont le marché abonde. Elles purifient le sang, chassent du corps les éléments de corruption et les corruptions elles-mêmes, font disparaître les obstructions, et remettent la machine humaine dans un état normal. Les pilules d'Ayer nettoient les organes internes qui ont perdu leur élasticité et en stimulent l'action. Aux premiers symptômes de la maladie succède la santé, et il n'est guère possible de se faire une idée des bienfaits de ce changement que par le nombre immense de ceux qui en jouissent. Recouvertes d'une couche de sucre le goût en est agréable et elles conservent indéfiniment leurs vertus; aussi sont-elles toujours parfaitement fraîches et efficaces. Elles ne portent aucune atteinte à la constitution et n'empêchent pas le malade de vaquer à ses occupations.

L'enveloppe de chaque boîte indique la manière de s'en servir comme remède des familles et pour les maladies suivantes qu'elles guérissent rapidement.

Pour la dyspepsie ou l'indigestion, les langueurs, le manque d'appétit, il faut les prendre modérément, afin de stimuler l'estomac et lui donner des forces.

Pour la maladie de foie et des divers symptômes, le mal de tête, la migraine, la jaunisse, les coliques bilieuses et les fièvres bilieuses, il faut les prendre avec jugement, dans le but de corriger l'action ou d'enlever les causes;

Pour la dyssenterie ou la diarrhée, une légère dose seulement est nécessaire;

Pour les rhumatismes, la goutte, la gravelle, les palpitations de cœur, les douleurs aux côtés, aux dos et les maux de reins, il faut les prendre continuellement afin de changer l'action du système, et dès que le changement s'opère, le mal disparaît;

Pour l'hydropisie et les enflures causées par l'hydropisie, il faut les prendre souvent et à fortes doses pour qu'elles produisent l'effet d'une purge drastique;

Pour la suppression, il faut en prendre une forte dose, car l'effet désiré est produit par sympathie.

Comme pilule après le dîner, prenez-en une ou deux pour aider la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les entrailles, donne de l'appétit et fortifie le système. Il est donc souvent avantageux d'y avoir recours en l'absence d'un mal sérieux. Quelqu'un qui se sent assez bien s'aperçoit que ces pilules font qu'il se sent beaucoup mieux à cause de l'effet qu'elles ont sur les organes de la digestion.

PREPAREES PAR Le Dr. J. C. AYER & Co, chimistes, LOWELL, Mass., U. S. A.
A vendre chez tous les pharmaciens.
2janvier—1m.Mai.J.

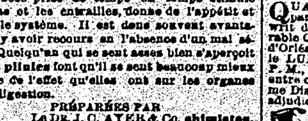

RENOVATEUR

VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PREPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1862, 1860, 1858, 1850 et S. O. P.
Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 15 fév—6m

BALSAMIQUE des PYRENEES

LIQUEUR HYGIENIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERONOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an 2tpe

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

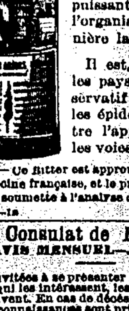

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays
19fév.—1a

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUIN 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A
Anglade Jean-Baptiste
Auzies François
B
Biste Jean
Boudinier Victor
Boudinier J. H.
Boudinier J. A.
Bleuse P. A.
Bonin Mathieu.
C
Capponé Pierre
Commagère (Mme)
Clavelin André
Cousin François A.
Chazotte (Mme) Laure née Joubert
Claudel (Mme) E.
D
Delamare A. A.
Dreuillot Marcelin
Danduc (Mme Vve) née Lapeyrollerie
Desbazeille Jean Amant
Dastugue François
Dubrueille Léon
Duchiron Pierre Alex
Dutaut (Mme) née Planard
Durier Maurice
Ducoing (Vve) née Navarre
F
Fleitas Emmanuel
Faussat Jacques
G
Garnier Louis Eugène
H
Holliès Jean dit Jeanty
Hinet (Mlle) M. P.
I
Isoard François
J
Jouchoux Simon
Judzin Claude
Jost Pierre Adolphe
L
Lataple Louis
Lapeyrollerie Jean Vital
M
Mogonier Guillaume
Masse Jean
P
Prat Joseph
Pinot Auguste
Perrot née Lalanne de Beaumarais (Mme Vve)
Prudhomme M.
Plassan M.
R
Reboul Prosper (époux)
Renouard Emile
Robert Victoire
S
Sillans Emile
Sembron (les époux)
Segurat Ducoing (Mmes Vves)
T
Trapet Antoine
Thommard du Temple et famille
Thaussat Jacques
Taylor (les époux)

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
31 mai.

VENTES JUDICIAIRES.

La dame C. Shaw vs. R. F. Spangenberg, Exécuteur-Testamentaire de Léonard Spangenberg.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 42,834. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de Juillet 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues des Remparts, de la Douane, Bienville et Bourgogne, formant l'angle des rues de la Douane et des Remparts, et mesurant ... pieds, onze pouces de face à la première rue et cent vingt-sept pieds, dix pouces, deux lignes de profondeur et face à la dernière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, ainsi qu'il appert d'un acte au rapport d'Octave De Armas, notaire public en cette ville en date du 2 Mai 1861, portant vente de la dite propriété par F. Reibaud et la Dame Héloïse Mascicot, épouse de Charles C. Kennedy au dit Léonard Spangenberg.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13juin—2f

JOHN THIEL vs ALFRED BROUTIN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 6,306— En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS sis au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Galvez et Miro et désignés par les numéros TREIZE et QUATORZE d'après un plan No 1 déposé en l'étude d'Edouard G. Gottschalk, ci devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent en pieds américains conformément au dit plan, chacun 33 pieds de face à la rue des Ursulines sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Henry Valton suivant acte au rapport de E. Eude, notaire public en cette ville, en date du 5 Septembre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13juin—2f

Eli F. Lavillebeuvre vs. Michel Pokorny.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 42607.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux (22) juin 1874, à 4 heures P. M., à mon entrepôt Nos 24 et 26 rue d'Orléans entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

LE fonds d'un magasin de chaussures transporté au magasin No 297 rue Poydras, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—2f

La Compagnie d'ASSURANCE DE L'UNION DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. La Demoiselle SARAH ANNE STOKES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans,—No 4665.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, huit de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre (4) terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Columbus, Dorgenois et Laharpe, faisant partie de l'ancienne habitation connue sous le nom de Briqueterie Gueno, et désignés par les numéros Sept Huit Neuf et Dix de l'îlet numéro Sept, suivant plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de J. A. Lisbony, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Columbus, la même largeur derrière et cent cinquante-huit pieds de profondeur, chacun, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Françoise Anne Lewis, épouse de George Clark, suivant acte au rapport de Selim Magner ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 avril 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5juin—3f

François Limongy vs. John S. Tully.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,244—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à C. S. Sauvinet, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Hevia et Girod, l'un desquels mesure vingt huit pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par G. E. F. Nicholls, architecte, le 25 mars 1852, et l'autre terrain situé derrière celui-ci dessus décrit, a une façade sur la dite ... pieds sept pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds six pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et cent soixante actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui réduites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Maria Hernandez, épouse d'Auguste W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 4 juillet 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock noté en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre vingt piastres payable le 1er décembre 1874 fixe ou renouvelable d'année en année, conformément aux termes de la Charte de la dite Banque.—Et la balance du prix d'adjudication, Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5juin—3f

Eugène Gareau vs. Françoise Clay.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6248—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste Anne, et des Remparts, formant l'angle des rues d'Orléans et Bourgogne et mesurant, mesure française, quarante et un pieds un pouce de face à la rue Bourgogne, quarante pieds deux pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue d'Orléans de soixante-neuf pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, privilèges, etc.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession d'Alexandre Bergamini, Senior, suivant acte au rapport de A. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 14 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
mai 19—3f.

Annonces du Marshal des E. U.

Estate of Henry W. Farley, John H. Bright and William J. Farley individually and co-partners of Farley, Bright & Co

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, May 27th, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Henry W. Farley, John H. Bright and William J. Farley individually and co-partners of Farley, Bright & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged Bankrupts upon their own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupts to them, or for their use, and the transfer of any property by them are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupts to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 29th day of June A. D., 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.
May 28—June 28.

Estate of John S. Moss, individually and as a member of the firm of Witherspoon, Moss & Co.—No 1288.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 16, 1874.— This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of John S. Moss, individually and as a member of the firm of Witherspoon, Moss & Co, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 2d day of June, A. D. 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Custom house Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.
May 16—29

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues......$187,125 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées......$94,647 69
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc......
134,001 54
$53,114 1
Total de l'Actif......$794,919 1

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. L. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
J. R. Wildermann
30 oct—1im

VENTES A L'ENCAN.

VINCENT & CO.

Chapeaux paille d'Italie, Panamas et chapeaux de laine.
Malles! Malles!!

PAR VINCENT & CO.—EDMOND VINCENT, encanteur—Au Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—SAMEDI, 20 juin 1874, à 10 heures, il sera vendu—

21 caisses chapeaux paille d'Italie; Panamas et chapeaux de laine; Malles de voyage pour dames et messieurs. 20 juin—

PAR D. E. MORPHY.

151 barils de vieux WHISKY, etc., etc., sauvés du dernier incendie du magasin de MM. Bayly & Pond.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 20 juin, à midi, pour le compte de qui cela concerne, au magasin No 60, rue Commune, entre celles Tchoupitoulas et Magazine—

Cent cinquante-un barils de wisky de diverses marques, vieux et de choix, d'esprits de brandy et de rhum du New England.

Les vendeurs, ainsi que les consommateurs, trouveront qu'il est de leur intérêt d'assister à cette vente.

On pourra obtenir des catalogues au bureau de l'encanteur. Nos 108 et 110, rue Magasins.

Conditions—Comptant. 19 juin—

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ÉTABLI EN 1845.)

Actif......$25,000,000
Revenu Annuel au de là de......8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44......RUE CARONDELET......44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,364 40.

DIRECTION LOCALE.
Chas. Briggs, S. H. Kennedy,
E. F. Mioton, Saml. Smith.
Thos. A. Adams, Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc, S. O. Nelson,
L. B. Cain, Paul Fourchy,
Geo. Foerster, Fk. Camerden,
T. J. Semmes, J. H. Lupwigsen,
J. S. Walton, Wm. S. Pike,
E. Peale, Wm. R. Schmidt,
S. Forcheimer, A. Chiapella,
F. S. Sampson, J. A. Duffilho.
MÉDECINS-EXAMINATEUR
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.
8 mars—1f

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874......$100,582 06
Sur les risques d'incendie 80,089 98
Sur les risques maritimes 14,363 80
Sur les risques de rivières 6,128 38 — 100,582 06
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie 25,256 54
Sur les risques maritimes 6,823 07
Sur les risques de rivières 1,191 11 — 33,271 72
67,310 40
Moins 15 pour cent remis aux assurés......7,875 04
Taxes......7,979 77
Réassurances......6,705 40
Loyer......3,300 00
Primes retournées......1,601 66
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins......16,050 68 — 42,373 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874......$22,886 44

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville......89,062 20
Prêts sur gages......42,817 07
Effets pour primes à courte échéance......17,761 80
Actions de banque et autres actions......55,159 11
Biens fonciers......17,651 51
Primes en voie de perception......10,410 98
En banque......34,022 99
Total de l'actif......$275,886 40

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public No. 140, rue Gravier
19 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-SEPTIEME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL......$200,000.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.
Primes d'incendie......$97,854 71
Primes sur les rivières......15,141 51
Primes maritimes......13,130 56 — 126,126 91
En moins, primes remboursées......1,450 80 — $124,746 11

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie......$41,508 30
Pertes sur les rivières......9,255 13
Pertes sur mer......10,589 14
$61,352 78
Réassurances......8,168 20
Loyer......2,300 00
Taxes......3,635 90
Réfaction (rebate)......12,773 06
Dépenses, escomptes et intérêts......3,884 54
Réserve pour risques non terminés......$2,000 06 — 124,404 48
Réserve pour réclamations non-réglées......$340 68

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis......$6,329 20
Prêts garantis par hypothèque......39,066 30
Effets à recevoir pour primes......19,355 78
Actions, bons et autres obligations......182,795 06
Propriété foncière......4,364 66
Primes en voie de recouvrement......19,304 55
En caisse......11,411 20
$282,340 63

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce onzième jour du mois de mai 1874.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

— DIRECTEURS —
L. F. GÉNÈRES, J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT, ED. BURTHE,
J. BAYLE, A. CHIAPELLA,
A. BONNECAZE, V. MAIGNAN,
B. SALOY.
13 mai—1m

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif......$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, A. Eimer Bade,
N. A. Baumgarden, E. F. Del Bondio,
Ch. Engstfeld, M. Frank,
H. R. Gogreve, Hy. Haller,
Sigmund Stats, J. H. Keller,
Louis Leonhard, Theo. Lilienthal,
C. H. Miller, F. Rickert,
Frank Roder, Louis Schneider,
W. B. Schmidt, R. Seig,
Isaac Scherck, Louis Schwartz,
J. M. Schwartz, J. R. Wildermann,
X. Weissenbach, J. Kelfer.
5 oct—1an

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba),

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:
A. Socola, Jos. Mizzi,
N. A. Llambias, Ernest Pragst,
B. Saloy.

Directeurs:
R. M. Davis, A. Haber,
A. Socola, R. Dumestre,
J. Sambola, S. Cambon,
J. K. Gourdain, M. Berwin,
N. A. Llambias, Ernest Pragst,
Jos. David, V. Battalora,
P. Jaufroid, B. Saloy,
J. J. Reiss, J. B. Solari,
D. Hughes, J. Newhauser,
F. Sancho, Jos. Mizzi,
H. Manuel, M. Drackovich.
4mai—1m ND

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Succession de Prosper Rideau.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 20 Juin, 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale,—en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 mai 1874, les propriétés suivantes:

1°—Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Casacalvo ou Royale et Marigny, mesurant (mesure française) 32 pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue Marigny. Ensemble: une maison en briques contenant un magasin, cinq chambres, galerie ou entrée ouvrant sur la rue Marigny, gaz dans la maison; cuisine en briques à étage de cinq pièces, water-work, latrines, cour carrelée, etc., etc. La maison est occupée par l'un des héritiers qui est disposé à en garder possession en payant un loyer de $30 par mois avec un bail d'un an et privilège d'une année de plus et cela à l'option de l'acquéreur.

2°—Un lot de terre situé dans le même District, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Marigny, mesurant (mesure française) 25 pieds de face à la rue Marigny, sur 42 pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo. Ensemble: une maison construite à l'encoignure, ayant plusieurs chambres, latrines, cour et une autre bâtisse à l'arrière sur la rue Casacalvo, laquelle contient six chambres, water-works, latrines, etc. Le tout loué $30 par mois.

3°—Un lot de terre situé dans le même District, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Moreau, entre les rues Paix et Esplanade, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble: une maison de quatre chambres, galerie et deux cabinets, avec gaz dans la maison. Une grande cuisine en briques à étage, de 5 chambres, et cave. Une autre bâtisse en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et balcon, cour carrelée, water-work, latrines, etc. Loué $50 par mois.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite $300 comptant et la balance payable à un crédit d'un an avec huit pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. Pour la propriété secondement décrite—comptant. Troisièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets divisés par coupons et portant huit pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Les acquéreurs se conformeront à toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris toutes les taxes pour l'année 1874 ainsi que le privilège du dessèchement en sus du prix de l'adjudication. 19juin—

Succession de Célestine Loze, veuve de Félix Henry Loze—N. 36,557.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Samedi 20 juin 1874.—Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 Mai 1874,

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble tous les bâtisses et améliorations qui en dépendent comprenant une maison en bois couverte en ardoises de huit chambres, cour carrelée, entre la cuisine et la maison, cuisine, citerne, hydrante, latrines, etc. Cette propriété est divisée en deux corps de logis et rapporte $50 par mois.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date. Acte de vente par devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur et compris les taxes pour l'année 1874, ainsi que le privilège du dessèchement en sus du prix de l'adjudication.
13 juin—

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 26 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie......$447,336 19
Sur risques de rivières......97,485 44
Sur risques de mer......52,211 49 — $596,825 12
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1874......$104,973 83
Primes remboursées......14,913 13 — $119,886 14
Montant net des primes......$476,938 98

PERTES PAYÉES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie......$273,126 14
Sur risques de rivières......121,699 18
Sur risques de mer......13,941 16 — $408,731 36
Réassurances......$3,922 65
Refaction (rebate)......10,482 11
Taxes d'Etat et d'agence......16,122 46
DÉPENSES BRUTES.
Bureau local......$44,080 86
Agences......13,730 66 — 88,316 23
Profit et Pertes......14,946 35 — 508,183 41
Balance......$136,840 28
En plus—Escompte, intérêts, épargnes reçues......$111,134 36
En moins—Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second écho......110,000 00 — 201,134 36
Bénéfice net......$137,844 73

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse......$442,134 00
Primes en voie de recouvrement......34,748 40
Effets à recevoir, prêts sur garantie......362,412 46
Effets à recevoir à courte échéance......36,807 16
Actions de banques et autres actions......255,047 06
Actions de chemins de fer de la ville......72,275 00
Bons de la ville et autres bons......146,673 97
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane......5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association......5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs......2,800 00
Immeubles......26,380 80
$1,849,736 26

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 26 mai A. D. 1874.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 26 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($12,1?? 12) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Seberck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore, A. Brittin,
J. J. Warren, A. B. May,
R. T. Buckner, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Freilsen, W. C. Raymond,
W. S. Pike, James S. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McBirov.
8mai—1m

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 132 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies......$32,641
Primes de rivières......1,112 3
Total des primes......$33,853 15
En moins—primes non expirées......$5,876 79
Montant net des primes......$17,988 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées......$ 306 98
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts......13,164 96 — 13,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées......$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450......$131,823 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie......17,800 00
Prêt garanti par des actions......1,600 00
Actions appartenant à la compagnie......37,586 00
Bons des Etats-Unis......8,000 00
Effets à recevoir......8,236 85
Effets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt......19,250 0
Intérêts......10,442 44
Primes en voie de recouvrement......27,430 86
Effets à recevoir pour primes......800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier......13,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures de bureau......2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement......69,481 50
$355,962 50

PASSIF.
Capital, 4,183 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action......$313,750 00
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées......17,988 30
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé......17,988 30
Montant réservé pour perte non réglées......5,546 60
Salaires non payés......760 11
$355,962 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.
JOHN G. EUSTIS, notaire public. Au No. 33 de la rue Carondelet.
18jan—30f